



CDB



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/WS-CB/LMO/AFR/1/2
25 février 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER RÉGIONAL AFRICAIN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SUR LA SENSIBILISATION, L'ÉDUCATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC CONCERNANT LE TRANSFERT, LA MANIPULATION ET L'UTILISATION SANS DANGER D'ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS

Kampala, 5-9 novembre 2012

RAPPORT DE L'ATELIER

INTRODUCTION

1. La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a adopté dans sa décision BS-V/13 un programme de travail sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger d'organismes vivants modifiés pour la période 2011-2015. À cet égard, le Secrétariat a organisé un atelier de formation régional pour l'Afrique afin d'accroître les capacités des Parties et des autres gouvernements de mettre en œuvre le programme de travail et de faciliter la mise en commun des expériences pertinentes et des enseignements tirés. L'atelier avait comme objectifs particuliers de :

- a) Présenter aux participants les principaux concepts, outils et instruments juridiques relatifs à la sensibilisation, l'éducation, l'accès à l'information et la participation du public concernant le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger d'organismes vivants modifiés (OVM);
- b) Faciliter la mise en commun d'information, d'expériences et d'enseignements tirés de la promotion de la sensibilisation, de l'éducation, de l'accès à l'information et de la participation du public concernant les OVM;
- c) Discuter de stratégies pour améliorer la coopération régionale et infrarégionale à la mise en œuvre du programme de travail sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public aux niveaux national et régional.

2. L'atelier a été présenté par le gouvernement de l'Ouganda par le biais du National Forestry Resources Research Institute (NAFORRI), grâce au soutien financier du gouvernement du Japon. L'atelier a réuni 37 participants de 29 pays et 3 organisations. Neuf personnes-ressources, dont trois membres du personnel du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (Secrétariat de la CDB) ont fourni les services administratifs à l'atelier. La liste des participants et des personnes-ressources est jointe à l'annexe III.

/...

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

POINT 1. OUVERTURE DE L'ATELIER

3. Madame Rachel Musoke, commissaire de la foresterie du ministère de l'Eau et de l'Environnement, a ouvert l'atelier à 9 h 30, le lundi 5 novembre 2012, au nom du ministre d'État à l'Environnement. Mme Musoke a remercié le Secrétariat de la CDB d'avoir accepté l'offre de l'Ouganda d'accueillir l'atelier. Elle a indiqué que l'atelier a lieu à un moment opportun, où la plupart des pays d'Afrique entreprennent la mise en œuvre de leurs cadres nationaux pour la prévention des risques biotechnologiques, qui comprennent des « programmes de sensibilisation, d'éducation et de participation du public ». Elle a souligné que l'Ouganda a été l'un des premiers pays d'Afrique à ratifier le Protocole et à élaborer un cadre national de prévention des risques biotechnologiques. L'Ouganda a adopté une politique nationale sur la biotechnologie et la prévention des risques biotechnologiques en avril 2008, afin d'encourager l'utilisation sans danger de la biotechnologie et le respect des accords internationaux, et a aussi élaboré un projet de loi national sur la biotechnologie et la prévention des risques biotechnologiques qui devrait être promulgué loi sous peu. Mme Musoke a toutefois précisé qu'à l'instar de plusieurs pays en développement, l'Ouganda ne possédait pas les capacités nécessaires pour mettre en œuvre sa politique et la nouvelle loi lorsqu'elle entrera en vigueur. Elle espère que l'atelier contribuera de façon significative au renforcement des capacités des pays africains pour opérationnaliser leurs programmes de sensibilisation, d'éducation et de participation du public.

4. M. Francis Esegu, directeur de NAFORRI, et M. Charles Gbedemah, chargé de la division de la prévention des risques biotechnologiques au Secrétariat de la CDB, ont présenté une allocution d'ouverture au nom du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique. Dans son allocution, M. Esegu a souhaité la bienvenue aux participants en Ouganda et précisé que son organisme était ravi d'accueillir l'atelier. Il a souligné l'importance de promouvoir la sensibilisation du public à la prévention des risques biotechnologiques et précisé que le public se devait de comprendre les enjeux et les faits entourant les OVM afin de profiter au maximum de leurs bienfaits sans mettre en danger la diversité biologique et l'environnement. Il a indiqué que l'atelier se déroulait au moment où le Parlement de l'Ouganda étudiait une loi nationale sur la prévention des risques biotechnologiques.

5. Dans son exposé, M. Gbedemah a indiqué que l'atelier était le premier d'une série d'ateliers de formation régionaux prévus par le Secrétariat. Il a présenté les objectifs de l'atelier et exhorté les participants à profiter au maximum des cinq jours que dure l'atelier pour acquérir de nouvelles habiletés et mettre ouvertement leurs expériences au profit des autres. Il a remercié le gouvernement du Japon de son généreux soutien financier à l'atelier et le gouvernement de l'Ouganda de l'accueillir.

POINT 2. INTRODUCTION À L'ATELIER

6. M. Erie Tamale, du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, a présenté les objectifs et les résultats attendus de l'atelier, ainsi qu'un survol du programme de l'atelier (annexe 1). Les participants ont ensuite été invités à préciser leurs attentes par rapport à l'atelier. La plupart des participants ont dit espérer que l'atelier leur permettra de profiter des expériences des autres pays et les aidera à mieux comprendre la façon d'utiliser les différents outils et méthodes à leur disposition pour promouvoir la sensibilisation du public, engager le public, les décideurs et les médias, et planifier stratégiquement et mettre en œuvre les programmes de sensibilisation et de participation du public. Certains participants ont dit espérer que l'atelier leur fournira les outils nécessaires pour développer des messages plus percutants, repérer les publics cibles pertinents et mieux communiquer avec le public. Tous les participants ont reçu un dossier comprenant le matériel de formation en français ou en anglais.

POINT 3. INTRODUCTION AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES ET AU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA SENSIBILISATION, L'ÉDUCATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC CONCERNANT LES ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS

7. Une courte vidéo sur le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a été présentée aux participants en français et en anglais à ce point à l'ordre du jour. Par la suite, M. Tamale, du Secrétariat, a présenté les principales dispositions du Protocole portant sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public, ainsi que l'état actuel de l'application de l'article 23 du Protocole, fondées sur l'information communiquée par les Parties dans leurs deuxièmes rapports nationaux. Il a aussi présenté les décisions de la Réunion des Parties au Protocole relatives à l'article 23, y compris le programme de travail sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant les OVM adopté à la cinquième réunion des Parties du Protocole en octobre 2010.

8. M. Gbedemah a présenté le Plan stratégique du Protocole pour la période 2011-2020. Il a expliqué les cinq objectifs stratégiques du plan et les objectifs opérationnels concernant la sensibilisation, l'éducation et la participation du public, c'est-à-dire l'objectif opérationnel 2.5 sur le renforcement des capacités pour la sensibilisation, l'éducation et la participation du public, et l'objectif opérationnel 5.3 sur la communication et le rayonnement. M. Gbedemah a souligné que les participants devaient développer des programmes et élaborer les orientations nécessaires pour atteindre les résultats attendus et les indicateurs des différents éléments du Plan stratégique.

POINT 4. CADRES JURIDIQUES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DE SENSIBILISATION, D'ÉDUCATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

9. Trois exposés ont été présentés à ce point de l'ordre du jour afin de faire connaître les principaux cadres juridiques nationaux et internationaux à la base de la sensibilisation, l'éducation, l'accès à l'information et la participation du public concernant les questions environnementales.

10. M. Godber Tumushabe, directeur exécutif de l'Advocates Coalition for Development and Environment (ACODE) a présenté un exposé sur le *Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et sa mise en œuvre en Afrique*. Il a décrit les éléments et l'importance du Principe 10 et présenté les grandes lignes des progrès accomplis dans sa mise en œuvre depuis le sommet de Rio de 1992. Il a expliqué les principaux repères atteints en Afrique, dont l'adoption de la Déclaration des principes de liberté d'expression en Afrique (2002), le mécanisme d'examen par les pairs du NEPAD/Afrique pour améliorer l'accès à l'information et le projet de loi modèle de l'Afrique sur l'accès à l'information. Il a aussi décrit l'Initiative en faveur de l'accès à l'information et sa mise en œuvre en Afrique. M. Tumushabe a terminé son exposé par la présentation des tendances et pratiques générales en matière de droit d'accès à l'information, c'est-à-dire l'accès à l'information par le public, la participation du public et l'accès à la justice.

11. Mme Yelyzaveta Aleksyeyeva d'Environnement-peuples-droit d'Ukraine a offert une présentation sur la « *Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et son amendement sur les organismes génétiquement modifiés* ». Elle a présenté une vue d'ensemble de l'état et du champ d'application de la Convention, ainsi que de son fonctionnement. Elle a également décrit les trois piliers de la Convention, à savoir le droit d'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement et l'accès à la justice. Elle a aussi présenté les Lignes directrices de Lucca sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière

d'organismes génétiquement modifiés, adoptés par la première réunion des Parties à la Convention d'Aarhus en 2002. Elle a souligné que certains pays avaient utilisé les lignes directrices pour élaborer et mettre en œuvre leurs cadres et lois nationaux aux fins d'application de l'article 23 du Protocole de Cartagena.

12. Mme Sylvia Nakabugu Biraahwa, directrice principale de l'information à la direction générale de l'information et de l'orientation nationale au bureau du premier ministre de l'Ouganda, a offert une présentation sur le *Projet de loi modèle sur l'accès à l'information en Afrique*. Elle a décrit l'origine de la loi modèle et présenté les principales caractéristiques de la loi, dont les mécanismes et les procédures d'accès à l'information par les organismes publics et privés, les exceptions (les circonstances dans lesquelles l'information peut être refusée), les mécanismes d'examen interne des décisions, et les mécanismes de surveillance et d'examen judiciaire. Mme Biraahwa a indiqué que la loi modèle proposait des normes minimales visant à orienter les États membres de l'Union africaine dans leur processus d'adoption ou d'examen des lois d'accès à l'information et à fournir des repères pour évaluer leur mise en œuvre. Elle a précisé que le nombre de pays africains possédant des lois d'accès à l'information est passé de cinq à dix depuis la mise en place de la loi modèle. Quant à l'avenir, elle a souligné la nécessité de promouvoir la sensibilisation du public à la loi modèle à tous les niveaux et d'encourager les États membres de l'Union africaine qui ne l'avaient pas encore fait à accélérer la rédaction de leurs lois d'accès à l'information. Elle a ajouté que l'application effective de la loi modèle exigera une forte volonté politique et la collaboration des gouvernements et de la société civile.

13. À l'issue des présentations, les participants ont débattu des moyens d'utiliser et de maximiser les expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Principe 10 de la Déclaration de Rio, de la Convention d'Aarhus et de la loi modèle de l'Afrique dans l'application de l'article 23 du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et des moyens possibles de combler les écarts et de relever les défis.

POINT 5. SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DU PUBLIC CONCERNANT LE TRANSFERT, LA MANIPULATION ET L'UTILISATION SANS DANGER D'ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS

14. Les participants ont pris connaissance des divers concepts, outils et démarches concernant la sensibilisation et l'éducation du public en matière d'OVM. Ils ont aussi pris connaissance des habiletés de base nécessaires à la planification proactive des activités de sensibilisation du public dans le but d'engager les médias et d'avoir recours à ces derniers pour promouvoir la sensibilisation du public. Trois exposés ont été présentés et ont été suivis d'exercices pratiques individuels et de groupe.

15. M. Tamale a offert une présentation dans laquelle il a décrit quelques concepts clés tels que la sensibilisation du public, l'éducation du public, les relations publiques, les communications publiques, le rayonnement public, le développement, le marketing social et la publicité. Il a précisé que la sensibilisation du public consistait surtout à informer, à conscientiser ou à attirer l'attention du public sur les enjeux, alors que l'éducation du public, qui est en fait un processus de communication interactif bidirectionnel, avait pour but de transmettre des connaissances et d'aider le public à mieux comprendre les enjeux. Il a aussi indiqué que le rayonnement consistait habituellement à informer le public au sujet d'un organisme et ses activités, et à solliciter l'appui et la participation du public. M. Tamale a aussi décrit certains outils couramment utilisés pour sensibiliser le public, notamment les séminaires et les ateliers, le matériel de sensibilisation (brochures, affiches, vidéos, etc.), les expositions, les événements/campagnes de sensibilisation du public, les médias (journaux, radio, télévision), les visites libres et les visites sur le terrain, les sites Web et autres outils en ligne et médias sociaux (Facebook, Twitter, YouTube et autres).

16. M. Ivan Lukanda, du département de journalisme et des communications de l'Université Makerere, a offert deux présentations. La première présentation a porté sur la *Planification proactive des activités de sensibilisation du public et de communication*. Il a parlé de l'importance de la planification proactive des travaux de sensibilisation du public et de communication en précisant qu'elle améliorait l'efficacité, aidait à préciser les intentions et à orienter la direction, réduisait les risques et les incertitudes, et favorisait une bonne coordination, le contrôle interne et l'attribution efficace des ressources disponibles. Il a décrit les éléments de base d'une stratégie de rayonnement ou d'un plan de communication, à savoir : les renseignements généraux, les buts et les objectifs, la détermination et l'analyse des publics cibles, les tactiques à utiliser dans différentes situations, les horaires de travail et les échéanciers, et le système de suivi et d'évaluation. Il a également abordé les techniques pour le développement de messages clairs et convaincants pour différents publics et souligné les principaux points à prendre en ligne de compte dans le choix des voies de communication pertinentes. Il a conclu en informant les participants des principaux points à prendre en ligne de compte dans la planification et la mise en œuvre de leurs propres activités de sensibilisation du public et de communication.

17. M. Lukanda a offert une deuxième présentation intitulée *Engagement et utilisation des médias pour la promotion de la sensibilisation du public à la prévention des risques biotechnologiques*. Il a abordé l'importance des médias et souligné la nécessité d'entretenir de bonnes relations médiatiques et de développer des réseaux. Il a présenté les différents types de médias de masse (journaux, radio et télévision, magazines et documentaires) et précisé les points importants à prendre en ligne de compte dans le choix du type de média à utiliser et les transactions avec les différents médias. Il a précisé que les journalistes recherchaient des nouvelles pertinentes et d'intérêt pour leurs lecteurs, originales, dignes d'être publiées, excitantes, exactes, basées sur des faits, opportunes, bien écrites ou concernant des personnalités connues. Il a ajouté que les journalistes devaient respecter des heures de tombée très strictes et qu'il était très important de leur fournir l'information dans des délais opportuns.

18. M. Lukanda a également présenté différents moyens d'engager les médias, notamment par le biais de communiqués de presse et d'avis aux médias, d'entrevues médiatiques et de conférences de presse. Il a décrit le rôle et les différentes composantes d'un communiqué de presse. Il a précisé que le communiqué de presse doit être bref, précis et présenté comme une nouvelle. Il comprend un titre, un paragraphe de tête, le corps et la conclusion. Le titre doit être court et accrocheur, et il doit réunir les points saillants du communiqué. Le paragraphe de tête (1-2 phrases) doit fournir les faits principaux de la nouvelle (répondre aux questions qui, quoi, quand, où et comment?). Le corps doit fournir les détails pertinents : le contexte, de plus amples explications, des statistiques et autres détails. Le communiqué de presse se termine généralement par un appel à l'action et une brève présentation de l'organisme qui a émis le communiqué de presse (c.-à-d., le paragraphe « à propos de » aussi appelé le paragraphe « passe-partout »). Il a conseillé aux participants d'éviter le jargon scientifique et technologique et de toujours présenter l'information la plus importante au début du communiqué de presse.

19. M. Lukanda a aussi offert aux participants des lignes directrices sur la préparation et la tenue d'une entrevue médiatique, notamment la façon de répondre aux questions/parler aux médias, la façon de se comporter pendant les entrevues médiatiques et ce qu'il faut faire après l'entrevue. Il a expliqué aux participants comment organiser une conférence de presse, notamment comment la préparer, comment engager les journalistes, comment gérer le temps et comment effectuer le suivi après la conférence de presse.

20. Mme Manjusha Sunil, PhD, de l'Agence sud-africaine pour l'avancement de la science et de la technologie (SAASTA) et Mme Betty Kiplagat, du Réseau d'expertise africain sur la prévention des risques biotechnologiques (ABNE), ont présenté deux études de cas. Mme Sunil a relaté les expériences du Programme d'entendement public de la biotechnologie (PUBP). Elle a indiqué que le PUBP a offert son appui à diverses activités, dont des études de perceptions du public, des tables rondes médiatiques, des ateliers, des pièces de théâtre industrielles, des débats scolaires, des expositions et des programmes

médiatiques (imprimés, radio et télévision) et la diffusion de matériel de sensibilisation : fiches d'information, affiches, etc., sur différents sujets. Mme Kiplagat a offert une présentation sur les *Lignes directrices de l'ABNE sur la communication à l'intention des organismes de régulation*. Elle a décrit les principaux éléments d'une stratégie de communication et précisé les principaux thèmes abordés dans les lignes directrices de l'ABNE (dont le but des communications sur la prévention des risques biotechnologiques, les principes de la communication, le développement d'une stratégie de communication, les voies et les outils de communication, la communication des décisions sur la prévention des risques biotechnologiques, l'interaction avec les médias, les protocoles de communication des situations d'urgence, les communications propres aux différentes agences, le suivi et l'évaluation des communications et le renforcement des capacités de communication).

21. Les présentations ont été suivies d'un exercice pratique. Tous les participants ont préparé et remis un projet de communiqué de presse au sujet d'une décision prise par leur pays concernant l'approbation de la culture de maïs génétiquement modifié. Tous les projets de communiqués de presse ont été recueillis et distribués, et les participants ont été invités à se donner de la rétroaction pendant la plénière à partir de ce qu'ils avaient appris pendant la présentation. Les participants ont ensuite été invités à réviser leur communiqué de presse et à remettre la version finale de leur travail au Secrétariat après l'atelier.

22. Les participants ont aussi offert de courtes présentations sur leurs expériences et les enseignements tirés du développement et de la mise en œuvre de projets de sensibilisation, d'éducation et de participation du public dans le contexte des cadres nationaux de prévention des risques biotechnologiques.

POINT 6. ACCÈS PAR LE PUBLIC À L'INFORMATION CONCERNANT LE TRANSFERT, LA MANIPULATION ET L'UTILISATION SANS DANGER D'ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS

23. Trois présentations ont été offertes à ce point de l'ordre du jour par Mme Ulrika Nilsson, du Secrétariat de la Convention, Mme Biraahwa, du bureau du premier ministre de l'Ouganda, et Mme Aleksyeyeva, d'Environnement-peuples-droit d'Ukraine. Les participants du Botswana et du Mali ont présenté des études de cas sur leurs profils nationaux et leurs plans d'action en matière d'accès par le public à l'information, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement développés dans le contexte du programme pilote ayant reçu l'appui de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE).

24. Mme Nilsson a offert une présentation sur les concepts et éléments de base des régimes nationaux d'accès à l'information et a souligné que l'accès à l'information est considéré comme un droit en vertu des lois de la plupart des pays. Elle a précisé que l'accès à l'information facilitait la participation informée du public au processus décisionnel, favorisait une responsabilisation et une transparence accrues et contribuait à une mise en œuvre améliorée, entre autres choses. Mme Nilsson a décrit les éléments de base suivants des programmes nationaux d'accès à l'information : procédures de demande d'information, systèmes de traitement des demandes d'accès à l'information, échéances pour répondre aux demandes d'accès à l'information, droits des demandes d'accès à l'information, format et langue d'accès, méthode d'accès (électronique ou sur papier), confidentialité de l'information, motifs d'exemption et d'exclusion, et mécanismes d'appel et d'examen dans le cas de refus d'information. En dernier lieu, Mme Nilsson a fourni les grandes lignes des modes de diffusion de l'information d'usage courant tels que les sites Web, les publications/CD-ROM, les groupes de discussion, les réunions publiques, les médias, les bulletins, les outils en ligne (les avis par courrier électronique, webinaires) et les médias sociaux (p. ex., Twitter, Facebook, etc.).

25. La présentation de Mme Biraahwa a porté sur l'état des lois sur l'accès à l'information en Afrique et l'expérience de l'Ouganda concernant la mise en œuvre de sa Loi sur l'accès à l'information en 2005 et de sa réglementation sur l'accès à l'information en 2011. Elle a précisé que 93 pays à l'échelle planétaire avaient adopté des lois nationales sur l'accès à l'information en date de septembre 2012, alors qu'en Afrique, 8 pays seulement possédaient des lois d'accès à l'information (Afrique du Sud, Angola, Éthiopie, Guinée Conakry, Liberia, Nigeria, Ouganda et Zimbabwe) et deux pays (Niger et Tunisie) avaient une réglementation en matière d'accès à l'information donnant matière à des poursuites. Quant à l'expérience de l'Ouganda, elle a indiqué que la conscientisation des différentes parties prenantes avait été amorcée en collaboration avec les organisations de société civile. Certains ministères et organisations avaient publié des manuels, et un programme de mise en œuvre a été préparé. Il y a eu certaines difficultés, notamment l'absence d'une forte volonté politique, une culture de secret profondément établie, de faibles niveaux de sensibilisation du public, l'analphabétisme, des lois inconséquentes, de piètres systèmes de maintien des dossiers et autres difficultés institutionnelles, de logistique et financières. Elle a souligné la nécessité de bonnes communications de haut en bas, de structures organisationnelles et de responsabilités claires, de plans de travail bien conçus et suivis, et de l'obligation de rendre des comptes au moyen d'un suivi et de rapports réguliers, en tant qu'éléments critiques de la mise en œuvre effective des lois sur l'accès à l'information.

26. Mme Alekseyeva a parlé des expériences et des enseignements tirés de la région de l'Europe de l'Est, du Caucase et de l'Asie centrale en matière d'accès à l'information dans le contexte de la Convention d'Aarhus. Elle a donné un aperçu des dispositions sur l'accès à l'information de la Convention d'Aarhus et des Lignes directrices de Lucca sur les OGM, et a décrit les tendances générales dans leur mise en œuvre au sein de la sous-région. Elle a précisé que plusieurs pays de la sous-région avaient élaboré des lois sur l'accès à l'information, mais que plusieurs d'entre eux ne les avaient pas encore mises en œuvre efficacement. Elle a présenté des exemples de bonnes pratiques de certains pays. En général, les réponses aux demandes d'accès à l'information étaient fournies en moins d'un mois (certains pays fournissent l'information dans les 5 jours ouvrables) et gratuitement, quel que soit le volume demandé. Le système d'appel permet au public de confier les dossiers directement aux tribunaux et les autorités sont tenues de publier activement l'information et de maintenir un registre de documents accessible, mais dans les faits, la diffusion active de l'information est problématique et les pages Web offrent peu. Il y a eu des difficultés, telles que le faible niveau de sensibilisation, le manque de mise en application et le manque de conformité. Mme Alekseyeva a précisé que le public a déclaré des cas d'infraction aux lois sur l'accès à l'information au Comité de conformité de la Convention d'Aarhus pour six pays de la sous-région. Elle a présenté des cas précis d'infraction aux lois sur l'accès à l'information parmi ces cas.

27. Les participants du Botswana et du Mali ont présenté un survol des profils nationaux et des plans d'action de leurs pays en matière d'accès à l'information sur les questions environnementales et ont fait part des expériences, dont les occasions et les défis, liées à leur développement et leur mise en œuvre. Le participant du Botswana a indiqué que le plan d'action de son pays avait été publié et que des exemplaires avaient été distribués aux diverses parties prenantes aux fins de mise en œuvre. Certaines difficultés devront être surmontées, notamment l'absence de lois obligeant les détenteurs d'information environnementale à la rendre publique, une information trop technique et disponible surtout en anglais, des méthodes inappropriées de diffuser l'information à la majorité du public et l'absence des sommes nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'action. Le participant du Mali a indiqué que le programme de l'UNITAR-UNECE pour développer le profil national et le plan d'action a contribué à améliorer les relations du gouvernement avec le public et favorisé la formation des représentants du gouvernement afin qu'ils acquièrent les habiletés nécessaires pour faciliter l'accès à l'information.

28. À l'issue des présentations, les participants ont été répartis en deux groupes de discussion ayant pour mandat de définir les enjeux, les défis et les stratégies pour faciliter l'accès du public à l'information sur la prévention des risques biotechnologiques et cerner les éléments possibles d'un cadre

de travail et plan d'action nationaux pour l'accès du public à l'information sur les OVM. Les rapports des deux sous-groupes ont été présentés et soumis aux discussions en plénière. Un sommaire des principaux points abordés lors des discussions est joint à l'annexe II (section 2.1). Les participants ont été invités à développer leurs cadres de travail et plans d'action nationaux en matière d'accès du public à l'information sur les OVM et à remettre les résultats de ce travail préliminaire au Secrétariat.

POINT 7. PARTICIPATION DU PUBLIC AU TRANSFERT, À LA MANIPULATION ET À L'UTILISATION SANS DANGER DES ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS

29. Trois présentations ont été offertes à ce point à l'ordre du jour, notamment par Florence Kyazze, PhD, conférencière au département de vulgarisation agricole de l'Université Makerere, M. Alex Owusu-Biney, directeur du portefeuille de la prévention des risques biotechnologiques au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Mme Aleksyeyeva d'Environment-peuples-droit d'Ukraine. Mme Manjusha Sunil, Ph.D., de SAASTA, et M. Phumzile Zanele Dlamini, Ph.D, du Réseau des initiatives agricoles et environnementales régionales de l'Afrique (RAEIN-Africa), ont présenté des études de cas.

30. Mme Kyazze a offert une présentation intitulée *Participation du public au processus décisionnel en matière de prévention des risques biotechnologiques et d'environnement : Principaux concepts, bonnes pratiques émergentes et enseignements tirés*. Elle a parlé de la signification et de l'importance de la participation du public et présenté les principes de base et les conditions nécessaires à une participation efficace. Elle a précisé qu'une participation efficace exigeait, entre autres, une notification hâtive, un délai raisonnable, l'accès à l'information pertinente, la sensibilité aux valeurs communautaires, l'intégration et une représentation effective, un but et des objectifs clairs, une structure et des règles de processus de participation bien définies, la transparence, la responsabilité et l'engagement du personnel envers le processus. Mme Kyazze a aussi abordé les différentes méthodes et techniques de participation du public (ateliers, réunions de parties prenantes, audiences publiques, enquêtes et fiches de réponses/commentaires, etc.). Elle a précisé que le choix de la méthode dépend du but et des niveaux de participation désirés.¹ Le choix peut aussi dépendre du nombre et de l'éventail des parties prenantes participantes et de leur répartition géographique, de la disponibilité des médias de communication, du temps, des ressources et de l'expertise disponibles, du niveau d'alphabétisation du public et des objectifs du projet/initiative. En terminant, Mme Kyazze a ajouté qu'une bonne facilitation était essentielle afin d'assurer une participation claire et égale de tous les participants. Les animateurs doivent pratiquer une écoute active, et être en mesure de poser des questions efficaces et de paraphraser les commentaires du public.

31. M. Owusu-Biney a présenté une analyse des dispositions relatives à la participation du public au processus décisionnel en matière d'OVM prévues dans les lois et les cadres nationaux de prévention des risques biotechnologiques de certains pays africains (Burkina Faso, Égypte, Ghana, Liberia, Namibie et Tanzanie). Par exemple, il a indiqué qu'au Burkina Faso, l'Agence nationale de prévention des risques biotechnologiques a dû rendre publique de l'information non confidentielle après avoir reçu une notification et elle peut, si nécessaire, décider d'organiser une consultation publique aux frais du demandeur. Au Ghana, la Loi sur la prévention des risques biotechnologiques de 2011 stipule que les décisions prises par le Conseil concernant une demande d'OVM doit tenir compte des commentaires pertinents du public (article 21 c)). Elle oblige également l'Autorité de prévention des risques

¹ Le « Ladder of Citizen Participation » (échelle de participation des citoyens) d'Arnstein regroupe les niveaux en 3 catégories : la non-participation (manipulation et thérapie), la participation symbolique (information, consultation et apaisement) et responsabilisation/pouvoir du citoyen (partenariat, pouvoir délégué et contrôle par le citoyen) – voir les détails sur le site : <http://lithgow-schmidt.dk/sherry-arnstein/ladder-of-citizen-participation.html>

biotechnologiques à encourager la sensibilisation, l'éducation et la participation du public aux questions relatives à la prévention des risques biotechnologiques au profit du peuple et à publier des avis sur les décisions finales concernant les demandes d'OVM dans la gazette et dans les médias (article 42). En Namibie, la Loi sur la prévention des risques biotechnologiques de 2006 prévoit la consultation des personnes ou des institutions, la nomination de personnes ou de comités afin de faciliter la consultation publique ou les audiences publiques et l'émission des avis d'audiences publiques dans les 14 jours (article 24.1, alinéas a, b et c). M. Owusu-Biney a présenté les outils existants, dont la trousse d'outils du FEM-PNUE sur les consultations publiques et l'analyse, et a exhorté les participants à les utiliser à leur plein potentiel.

32. Mme Sunil a présenté les résultats d'un projet de recherche sur les enseignements pratiques tirés de la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement en Afrique du Sud, mené par l'Université du Cap pour l'UNITAR, publiés en 2007. La recherche s'est penchée sur plusieurs questions, notamment : Qui est le public? Quels groupes doit-on inviter afin d'assurer la représentation? Quelles techniques de participation conviennent le mieux (avis/commentaires, discussions en personne, ateliers)? À quelle étape du processus décisionnel le public doit-il participer? Quel type d'information doit être disponible afin d'obtenir une participation efficace? Comment rendre le processus de participation plus efficace tout en assurant son ouverture et sa pertinence? Quelles sont les habiletés et les capacités requises pour assurer la gestion et la mise en œuvre professionnelles du processus de participation? Que peuvent faire les gouvernements pour s'assurer que les parties prenantes sont satisfaites des aspects procéduraux du processus décisionnel? Elle s'est aussi penchée sur le niveau d'intégration, la nature des délibérations et le partage de l'autorité décisionnelle. Dans ses recommandations, le rapport de recherche conseille au gouvernement de faire de la participation du public une priorité stratégique pour tous les ministères gouvernementaux, de développer des stratégies ministérielles sur l'engagement actif des parties prenantes, de renforcer l'engagement des parties prenantes et les habiletés de gestion des employés gouvernementaux, de développer des plans de participation du public pour les processus clés, de politique, stratégiques, légaux, de planification et de projet, et d'appuyer les interventions ayant pour but précis de renforcer les capacités afin d'assurer la participation effective des groupes désavantagés.

33. Mme Dlamini a relaté des expériences pertinentes et les enseignements tirés des activités de sensibilisation et de participation du public de RAEIN-Afrique menées en Afrique du Sud depuis 2005. Ella a précisé que les méthodes linéaires/unidirectionnelles telles que les articles dans les journaux et les brochures étaient pratiques pour joindre les gens à court terme, mais que ces méthodes, lorsqu'elles étaient utilisées comme activités uniques sans suivi, ne permettaient pas de renforcer le message, et ne donnaient donc pas lieu au changement d'attitude et de comportement nécessaire à la participation. De même, les ateliers et les visites uniques ne mèneraient vraisemblablement pas à une participation efficace. De plus, les messages véhiculés en grand nombre sans coordination ou même contradictoires créent de la confusion chez le public. Mme Dlamini a ajouté que la participation du public aux décisions sur la prévention des risques biotechnologiques en Afrique s'est heurtée à plusieurs obstacles dont la nature complexe de la prévention des risques biotechnologiques, la polarisation du débat à tous les niveaux, des intérêts nationaux/personnels concurrents, l'interférence politique, le piètre culture de participation du public, l'absence de sensibilisation aux droits de participation, la multiplicité des langues, l'absence de lois sur l'accès à l'information, les capacités restreintes des institutions gouvernementales et les contraintes budgétaires. Une participation efficace exige une vaste reconnaissance des enjeux par les différentes parties prenantes, avant qu'elles ne soient engagées. Mme Dlamini a également indiqué que l'approche universelle ne donnait pas de résultats car les groupes de parties prenantes ont tous leurs propres intérêts, habiletés et besoins d'information.

34. À l'issue des présentations, les participants ont pris part à des discussions en groupes afin de définir les éléments d'un plan d'action pour la participation du public au processus décisionnel. Ces

rapports des groupes de discussion ont été présentés pendant la plénière. La synthèse des principaux points soulevés au cours des discussions de groupe est jointe à l'annexe II (section 2.2).

35. Les participants ont effectué une visite sur le terrain au National Crops Resources Research Institute (NACRRI) à Namulonge, où l'accent est mis sur la recherche participative. Les travailleurs scientifiques de l'institut ont présenté un aperçu des travaux de laboratoire et des essais sur le terrain en cours pour améliorer les variétés de culture (OVM) résistantes aux bactéries. Ils ont aussi décrit la participation des fermiers et des autres parties prenantes aux différents niveaux de recherche et développement.

POINT 8. VERS L'AVENIR : ENCOURAGER LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE À LA SENSIBILISATION, L'ÉDUCATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC CONCERNANT LES ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS

36. Mme Nilsson, du Secrétariat, a offert une présentation sur les synergies et la collaboration permanente entre les Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention d'Aarhus. Elle a précisé que les deux secrétariats avaient organisé plusieurs activités conjointes au cours des dernières années (dont des événements parallèles en marge des réunions de leurs organes directeurs respectifs, deux ateliers internationaux et un forum en ligne sur l'accès du public à l'information).² Elle a exhorté les participants à utiliser au maximum les outils et le matériel d'information pertinents développés dans le cadre de la Convention d'Aarhus (p. ex., les lignes directrices de Lucca) et de la coopération permanente entre la CDB et la Convention d'Aarhus.

37. À l'issue des présentations, les participants ont pris part à un débat général en plénière sur les moyens de promouvoir la coopération régionale pour l'application de l'article 23 du Protocole. Les participants ont ensuite été répartis en cinq groupes de discussion infrarégionaux afin de débattre des mesures concrètes à prendre à l'échelle infrarégionale. Les résultats de ces débats sont présentés à l'annexe II (section 2.3)

POINT 9. ÉVALUATION DE L'ATELIER

38. Au cours de la dernière session, les participants ont été invités à récapituler les délibérations de la semaine et à coucher sur papier trois importants messages à emporter de l'atelier en matière de sensibilisation et d'éducation du public, d'accès du public à l'information et de participation du public. Plusieurs participants ont souligné l'importance de développer des stratégies de rayonnement ou des plans de communication afin de favoriser les gestes proactifs et systématiques pour promouvoir la sensibilisation et l'éducation du public concernant les OVM. Plusieurs participants ont aussi souligné l'importance de l'accès à l'information pour faciliter la participation effective du public au processus décisionnel et la nécessité de mettre en place des cadres de travail habilitants (y compris des politiques et des lois sur l'accès à l'information). En ce qui concerne la participation du public, plusieurs participants ont mentionné l'importance de développer un plan de participation publique proactif. À la fin de la session, les participants ont été invités à développer un plan de participation publique.

² Voir le rapport du deuxième atelier sur le site : <http://bch.cbd.int/protocol/meetings/documents.shtml?eventid=3401> et les articles de discussion du forum en ligne sur le site : https://bch.cbd.int/onlineconferences/portal_art23/pa_forum2012.shtml.

POINT 10. CLÔTURE DE L'ATELIER

39. M. Daniel Babikwa, PhD., du National Environment Management Authority (NEMA) a procédé à la clôture de l'atelier. Dans son allocution, M. Babikwa a souligné que le public étaient peu informé des enjeux complexes entourant les OVM en Afrique et ce, pour de nombreuses raisons, dont le faible niveau d'alphabétisation dans la plupart des pays. Il a donc exhorté les experts du domaine à acquérir les aptitudes nécessaires pour communiquer ces enjeux de manière que le citoyen moyen les comprenne facilement. Il a aussi dit qu'il espérait que l'atelier avait été un important véhicule à cet égard. M. Babikwa a exhorté les participants à utiliser efficacement les nouvelles connaissances acquises dans le cadre de l'atelier et à continuer à échanger leurs expériences entre eux. Après l'échange de courtoisies habituel, M. Babikwa a officiellement déclaré l'atelier clos à 17 h 30, le vendredi 9 novembre 2012.

/...

Annexe I
PROGRAMME DE L'ATELIER

DATE ET HEURE	SESSION/ACTIVITÉ
<i>Le lundi 5 novembre 2012</i>	
9 h – 9 h 45	Point 1. Ouverture de l'atelier
9 h 45 – 10 h 30	Point 2. Introduction à l'atelier
11 h – 12 h 30	Point 3. Introduction au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et programme de travail sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public
14 h – 15 h 30	Point 4. Cadres juridiques nationaux et internationaux de sensibilisation, d'éducation et de participation du public <ul style="list-style-type: none"> • Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et sa mise en œuvre en Afrique • Introduction à la Convention d'Aarhus et son amendement sur les organismes génétiquement modifiés • Loi modèle sur l'accès à l'information en Afrique
16 h – 17 h 30	<ul style="list-style-type: none"> • Présentations des pays sur leurs expériences dans l'application de l'article 23 du Protocole
<i>Le mardi 6 novembre 2012</i>	
9 – 10 h 30	Point 5. Sensibilisation et éducation du public concernant le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des OVM <ul style="list-style-type: none"> • Introduction à la sensibilisation et l'éducation du public concernant les OVM : Concepts de base, outils et méthodes • Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de vulgarisation ou d'un plan de communication
11 h – 12 h 30	<ul style="list-style-type: none"> • Délibérations de groupe sur le développement des projets de stratégies de vulgarisation ou de plans de communication
14 h – 15 h 30	<ul style="list-style-type: none"> • Engager et utiliser les médias pour promouvoir la sensibilisation du public aux questions relatives à la prévention des risques biotechnologiques • Exercice individuel de préparation d'un communiqué de presse sur un sujet fourni par les animateurs
16 h – 17 h 30	<ul style="list-style-type: none"> • Présentations des pays sur leurs expériences dans l'application de l'article 23 du Protocole
<i>Le mercredi 7 novembre 2012</i>	
9 h – 10 h 30	Point 6. Accès par le public à l'information concernant le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des OVM <ul style="list-style-type: none"> • Introduction aux concepts et éléments de base des régimes nationaux d'accès à l'information • Lois sur l'accès à l'information en Afrique et expériences relatives à la Loi sur l'accès à l'information de l'Ouganda de

/...

	2005 • Expériences et enseignements tirés dans le contexte de la Convention d'Aarhus et son amendement sur les OGM
11 h – 12 h	• Présentations d'études de cas sur la mise en œuvre de lois et d'initiatives nationales sur l'accès par le public à l'information
12 h – 13 h	• Discussions de groupe sur les cadres et plans d'action nationaux pour l'accès du public à l'information concernant les OVM
14 h – 17 h 30	• Visite au National Crops Resources Research Institute
<i>Le jeudi 8 novembre 2012</i>	
9 h – 10 h 30	Point 7. Participation du public au transfert, à la manipulation et à l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés • Participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement : Principaux concepts, bonnes pratiques émergentes et enseignements tirés • Mécanismes de participation publique aux processus décisionnels en matière d'OVM en Afrique : Analyse des cadres nationaux de prévention des risques biotechnologiques approuvés
11 h – 13 h	• Participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement dans le contexte de la Convention d'Aarhus • Présentation d'études de cas sur la participation du public aux processus décisionnels en matière d'environnement
14 h – 17 h	• Discussions en groupes sur les cadres et plans d'action nationaux pour la participation du public au processus décisionnel • Présentation des rapports des discussions de groupe
<i>Le vendredi 9 novembre 2012</i>	
9 h – 10 h 30	Point 8. Vers l'avenir : Encourager la coopération régionale et internationale • Synergies et collaboration permanente entre le Secrétariat de la CDB et la Convention d'Aarhus • Discussions en plénière sur la promotion de la coopération régionale sur la mise en oeuvre du programme de travail sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant les OVM

/...

11 h – 13 h	<ul style="list-style-type: none">Discussions de groupe en vue du développement des stratégies infrarégionales de promotion de la coopération à la mise en oeuvre du programme de travail sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant les OVM
14 h – 16 h 30	<ul style="list-style-type: none">Présentation des rapports des groupes de discussion <p>Point 9. Évaluation de l'atelier</p> <ul style="list-style-type: none">Réflexion sur les sujets abordés au cours de l'atelier et messages à emporter <i>par M. Erie Tamale et M. Charles Gbedemah, Secrétariat de la CDB</i>Évaluation de l'atelier
17 h – 17 h 30	Point 10. Clôture de l'atelier

/...

Annexe II
RAPPORTS SOMMAIRES DES DÉBATS DES GROUPES DE DISCUSSION

2.1. RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES RÉSULTATS DU GROUPE DISCUSSION SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

1. Voici un sommaire des principaux points abordés par les deux groupes de discussion concernant les principaux éléments d'un cadre et plan d'action nationaux sur l'accès par le public à l'information sur les OVM :

- a) *Recherche et analyse* : Un exercice global de prise d'inventaire et d'analyse de la situation actuelle en matière d'accès à l'information sur la prévention des risques biotechnologiques et l'environnement s'impose. Cet exercice pourrait être réalisé au moyen d'enquêtes et de questionnaires. Une attention particulière doit être accordée à l'examen des lois, des réglementations, des politiques, des lignes directrices, des publics cibles et des procédures administratives;
- b) *Public cible* : La société civile (p. ex., ONG, associations de consommateurs et de fermiers) entre autres, doit avoir accès à l'information sur la prévention des risques biotechnologiques;
- c) *Tactiques de renforcement des capacités (cadres juridique et institutionnel)* : Les pays doivent envisager de : i) développer et adopter un cadre juridique sur l'accès à l'information, ii) mettre en place un cadre institutionnel, iii) mettre sur pied une unité dirigée par une autorité nationale compétente afin de mettre en œuvre le cadre juridique, iv) élaborer des programmes de renforcement des capacités intersectoriels, p. ex., des campagnes ou des formations pour les représentants du gouvernement (ministres, hauts fonctionnaires, agents d'information) et autres parties prenantes, v) dresser la liste des communicateurs et des experts nationaux en éducation sur la prévention des risques biotechnologiques, vii) offrir des programmes de formation pour les éducateurs et les communicateurs du domaine de la prévention des risques biotechnologiques aux niveaux national, régional et international et viii) élaborer des systèmes nationaux afin d'optimiser l'utilisation des outils de formation existants et d'accroître la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant les OVM;
- d) *Tactiques et méthodes générales* : Les Parties doivent envisager les activités suivantes : i) utiliser un système national de gouvernance électronique afin de faciliter efficacement l'accès à l'information, ii) informer le public de ses droits d'accès à l'information, iii) engager les médias de masse, iv) faire paraître des publications; v) mettre sur pied/maintenir un mécanisme d'information afin d'enregistrer, de récupérer et d'archiver de l'information (p. ex., Centre d'échange national pour la prévention des risques biotechnologiques), vi) informer et éduquer le public sur la façon d'accéder au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, vii) mettre sur pied un mécanisme d'annonce publique afin de communiquer les nouvelles informations au public et viii) organiser des tribunes et des audiences publiques en ligne afin de recueillir des opinions et des commentaires sur la dissémination des OVM. Toutes les tactiques et méthodes doivent être assorties d'un budget pertinent. De plus, l'élaboration d'une grille comprenant les principaux indicateurs de succès des différentes activités à évaluer est essentielle;
- e) *Suivi et évaluation* : Les Parties doivent examiner plusieurs méthodes de suivi et évaluation (dont les mécanismes de rétroaction tels que les sondages ou les examens par des organismes indépendants). Il faut aussi dresser une liste des ministères, départements et agences pouvant assurer le suivi et évaluer les stratégies et les plans. Les résultats doivent être communiqués tous les trimestres.

/...

2.2. RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES DISCUSSIONS DE GROUPE SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC

2. Voici un sommaire des points de vue des deux groupes de discussion sur les éléments d'un cadre et plan d'action nationaux pour la participation du public aux processus de décision concernant les OVM :

a) *Recherche et analyse* : La tenue d'un sondage sur les craintes possibles du public et le niveau d'appui public, et l'analyse des résultats de celui-ci sont essentiels, plus particulièrement avant la première dissémination d'OVM. Pour ce faire, les Parties pourraient avoir recours aux sondages de l'opinion publique. Les Parties doivent aussi envisager la mise sur pied d'un projet, comprenant un comité de gestion du projet, afin de mener une analyse des parties prenantes. Il est également nécessaire de déterminer le niveau de participation du public, par exemple en engageant les parties prenantes dans un processus de communication bidirectionnel. De plus, lorsque le projet est établi, le comité de gestion du projet pourrait adopter une démarche participative afin d'obtenir la participation des parties prenantes, y compris les communautés locales.

b) *Objectifs/buts* : Le plan national pourrait compter parmi ses principaux objectifs de : i) faire participer le public au processus décisionnel concernant les OVM et/ou ii) minimiser les risques d'échec du projet et maximiser les chances de réussite du projet en ce qui concerne les questions liées aux OVM;

c) *Public cible* : Le plan d'action national doit surtout viser les principaux publics cibles suivants : représentants du gouvernement, de l'industrie, d'organismes non gouvernementaux locaux, nationaux et internationaux (p. ex., associations de consommateurs, de fermiers, de femmes et de jeunes), des médias, du milieu universitaire et de recherche, les chefs de file traditionnels et les partenaires stratégiques (p. ex., donateurs).

d) *Tactiques (méthodes ou outils)* : Les méthodes et les outils doivent être établis selon l'étape de la mise en œuvre et du développement du plan d'action national. Les sondages de l'opinion publique, les ateliers, les audiences publiques, les publications, les séminaires, les sites Web et les médias doivent figurer parmi les outils d'ordre général utilisés. Les Parties pourraient également utiliser des outils particuliers pour des situations précises, notamment : i) des communiqués de presse pour les demandes de dissémination d'OVM traitées, ii) l'engagement des communautés dans lesquelles les OVM pourraient être disséminées envers les enjeux socioéconomiques, iii) la prise en compte des questions socioéconomiques dans le contexte de l'évaluation des risques, iv) la préparation d'une grille des parties prenantes et v) la communication des messages appropriés. Les Parties doivent également attribuer des rôles et des responsabilités de coordination pour les activités suivantes : comité de gestion du projet, engagement des parties prenantes, création de partenariats stratégiques et apaisement des craintes de la population.

e) *Échéancier* : Les trois principales échéances sont : i) mise sur pied de la coordination du projet, 1^{re} étape : 0,3 mois, ii) mise sur pied du comité de gestion du projet, 2^e étape : 1 mois et iii) mise en œuvre des activités du projet, 3^e étape : permanent.

f) *Suivi et évaluation* : Les points suivants doivent entrer en ligne de compte : i) évaluation à mi-mandat, ii) rapports indicatifs du pourcentage de la population participant aux consultations publiques, iii) autres sources à utiliser pour valider les résultats (p. ex., couverture médiatique) et iv) autres types de vérifications.

2.3. RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES DISCUSSIONS SUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET INFRARÉGIONALE

3. Les participants à l'atelier ont discuté du rôle de l'Union africaine dans l'application du Protocole en général et de l'article 23 en particulier. En ce qui concerne l'application du Protocole, les participants ont recommandé que l'Union africaine :

- a) Devienne Partie à la Convention sur la diversité biologique et au Protocole de Cartagena;
 - b) Resserrent le mandat, la structure et le budget de l'application du Protocole de Cartagena;
 - c) Améliorent le travail de réseau des correspondants nationaux du Protocole de Cartagena;
4. En ce qui a trait à l'article 23, les participants ont recommandé que l'Union Africaine :
- a) Devienne un chef de file dans la promotion de la coopération régionale pour l'application de l'article 23;
 - b) Établisse des stratégies nationales et régionales claires pour l'application de l'article 23;
 - c) Élabore un plan d'action régional afin de promouvoir la sensibilisation, l'éducation et la participation à la prévention des risques biotechnologiques qui tient compte des plans d'action nationaux et infrarégionaux;
 - d) Mobilise des ressources humaines et financières pour l'application de l'article 23;
 - e) Organise un dialogue ministériel de haut niveau sur les questions touchant la prévention des risques biotechnologiques et la biotechnologie en vue de l'adoption d'un plan d'action régional sur la sensibilisation, l'éducation, l'accès à l'information et la participation du public concernant les OVM.

5. Voici une synthèse des recommandations des participants aux Parties en ce qui a trait aux stratégies et aux activités visant à améliorer la coopération infrarégionale pour l'application de l'article 23 :

- a) Collaborer afin d'harmoniser les lois et politiques existantes en matière de sensibilisation, d'éducation, d'accès à l'information et de participation du public concernant les OVM;
- b) Renforcer les capacités des travailleurs scientifiques et des médias qui assurent les communications sur la prévention des risques biotechnologiques et la biotechnologie;
- c) Inventorier les capacités, les ressources et les expériences afin d'échanger de l'information sur les meilleures pratiques et méthodes pour communiquer avec le public;
- d) Recenser les organes régionaux et internationaux pertinents (p. ex., réseaux, organisations et autres tribunes, dont RAEIN-Africa et le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques) et collaborer avec eux;
- e) Mettre sur pied un réseau en ligne infrarégional avec une organisation infrarégionale pertinente;

f) Cordonner le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de cadres et plans d'action nationaux et infrarégionaux, ainsi que les stratégies de vulgarisation et de communication en tenant compte des résultats de l'atelier, afin de mobiliser les partenariats régionaux et les ressources financières;

g) Prier le Secrétaire exécutif de mettre sur pied une tribune d'échange d'information (p. ex., un forum d'experts en ligne) afin de renforcer la coopération régionale sur la sensibilisation, l'éducation, l'accès à l'information et la participation du public concernant les OVM par le truchement du Centre d'échanges pour la prévention des risques biotechnologiques :

- i) Nommer deux animateurs pour diriger les débats;
- ii) Nommer des correspondants nationaux pour participer aux débats;
- iii) Mettre à disposition du matériel ressources, notamment les lois et cadres pertinents, les notifications régionales d'événements et une liste des participants et autres parties prenantes;
- iv) Créer des sites de médias sociaux (p. ex., Facebook) en parallèle avec la tribune.

h) Organiser des réunions et ateliers infrarégionaux afin d'offrir une orientation concernant la tribune d'échange en ligne et de faciliter l'échange d'information, notamment la définition et le partage des outils;

i) Améliorer la facilitation de l'accès par le public à l'information en : i) créant un site Web national ou régional du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques là où ces mécanismes n'existent pas, ii) encourageant la participation des médias dans la diffusion de l'information sur la prévention des risques biotechnologiques et iii) en resserrant l'engagement politique envers l'accès à l'information sur la prévention des risques biotechnologiques;

j) Diriger un dialogue de haut niveau avec les ministres et chefs d'état et les gouvernements afin de hausser le niveau de sensibilisation, d'éducation et de participation du public en matière de prévention des risques biotechnologiques;

k) Hausser la participation du public au processus décisionnel visant les OVM en : i) collaborant avec les parties prenantes aux programmes de renforcement des capacités, ii) en développant et en distribuant du matériel de sensibilisation, iii) en traduisant le matériel de sensibilisation dans les langues nationales choisies et iv) en améliorant la sensibilisation du public et l'accès à l'information afin d'assurer une participation efficace du public au processus décisionnel concernant les OVM.

6. Au cours des délibérations, le Secrétariat a indiqué, avec l'aval des participants, que la création d'une tribune en ligne faciliterait l'échange d'information et d'expériences, et favoriserait la coopération régionale et infrarégionale concernant l'application de l'article 23 du Protocole. Par exemple, elle aiderait les pays à communiquer des idées et des expériences sur le développement et la mise en œuvre de leurs stratégies de vulgarisation et des plans de communication ou d'accès à l'information. À cet égard, le Secrétariat a offert de créer une tribune en ligne, par l'entremise du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, et les participants ont accepté de participer à la tribune avant le 31 décembre 2012. Il a également été convenu de prendre les mesures suivantes :

a) Deux groupes de discussion en ligne distincts seront créés pour les pays anglophones et francophones;

b) Les participants se communiqueront leurs stratégies nationales de vulgarisation et plans de communication, ainsi que les cadres et plans d'action nationaux pour promouvoir l'accès par le public à l'information, par le biais de leur portail en ligne;

c) Les participants pourraient souhaiter soumettre leurs projets de plans au Secrétariat aux fins d'examen et de commentaires, avant de les publier sur le portail;

d) Les différentes sous-régions recenseront et nommeront un animateur qui dirigera les discussions en ligne et communiquera ou mobilisera d'autres représentants/parties prenantes qui n'ont pas pu assister à l'atelier, afin qu'ils participent aux discussions en ligne.

7. Les participants ont respectivement nommé M. Abisai Mafa (Zimbabwe) et M. Gado Zaki Mahaman (Niger) en tant qu'animateurs de la tribune en ligne pour les pays anglophones et francophones.

8. Les différentes sous-régions ont nommé les personnes suivantes en tant qu'animateurs des discussions en ligne dans leurs sous-régions sur les plateformes que créera le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques :

- a) Afrique de l'Est : Ouganda aidé du Soudan
- b) Afrique centrale : République démocratique du Congo
- c) Afrique australe (pays du SADC) : Zimbabwe
- d) Afrique de l'Ouest (pays de la CEDEAO) : Niger
- e) Afrique du Nord : Maroc

*Annexe III***LISTE DES PARTICIPANTS ET DES PERSONNES-RESSOURCES****Bénin**

1. Pelagie Lucile Solote
Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin
Courriel : sopelinter@yahoo.fr

Botswana

2. M. Katso Keith Lethola
Département de la recherche agricole, ministère de l'Agriculture
Courriel : klethola@gov.bw

Burundi

3. M. Damien Nindorera
Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
Courriel : dnindorera@yahoo.fr

Cameroon

4. Mr Wouamane Mbele
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable
Courriel : wouamane@yahoo.fr

Tchad

5. M. Amidou Kadiom
Ministère de l'Environnement et des Ressources halieutiques
Courriel : kadio_amidou@yahoo.fr

Comores

6. M. Abdou Azali Hamza
Université de Comores
Courriel : abdouazalihamza@gmail.com

République démocratique du Congo

7. M. Guy Mboma Akani
Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
Courriel : gmbokan@gmail.com

Éthiopie

8. M. Belete Geda Torbi
Agence de protection de l'environnement
Courriel : gbelete@yahoo.com

Gabon

9. M. Jean Bruno Mikissa, PhD
Ministère de l'Économie, de l'Emploi et du Développement Durable
Courriel : mikissa_jeanbruno@yahoo.fr

Ghana

10. M. Eric Amaning Okoree
Ministère de l'Environnement, des Sciences et de la Technologie
Courriel : eriokor@yahoo.com, eric.okoree@gmail.com

Lesotho

11. Maboi Mahula
Ministère du Tourisme, de l'Environnement et de la Culture
Courriel : maboi.mahula@gmail.com

Libéria

12. M. Johansen T. Voker
Agence de protection de l'environnement
Courriel : vokerj@yahoo.com

Libye

13. M. Mohamed Elhadi Sherif
Autorité générale de l'environnement
Courriel : moelhadi@gmail.com, mohsherif69@yahoo.com

Madagascar

14. Désiré Randriamasimanana
Ministère de l'Environnement et des Forêts
Courriel : masimanana.ds@gmail.com

Malawi

15. Caroline Theka
Département des affaires environnementales
Courriel : caroltheka@yahoo.com

Mali

16. M. Mouhamadou Traoré, PhD
Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
Courriel : traoremouha2@yahoo.fr

Maroc

17. Driss Zamzam
Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
Courriel : zamzam.driss@gmail.com

Namibie

18. Dr. Martha Kandawa-Schulz
Namibian Biotechnology Alliance (NABA)
Courriel : kschulz@unam.na, marthaks2001@yahoo.co.uk

Niger

19. M. Gado Zaki Mahaman
 Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
 Courriel : mahamane_gado@yahoo.fr

Rwanda

20. M. Emmanuel Kabera
 Autorité de gestion de l'environnement du Rwanda
 Courriel : kabemma@hotmail.com, dgrema@gmail.com

Sénégal

21. M. Mamady Konte
 Ministère de l'Ecologie et de la Protection de la nature
 Courriel : mkonte@refer.sn

Somalie

22. M. Said Abokar Sheikh Yusuf
 Ministère des Pêches, des Ressources marines et de l'Environnement
 Courriel : saidmoalin20@hotmail.com

Afrique du Sud

23. Manjusha Sunil
 Agence pour l'avancée de la science et de la technologie d'Afrique du Sud
 Courriel : manjusha@saasta.ac.za

Soudan

24. M. Yasir Ahmed Salih Khairy
 Ministère de la Justice
 Courriel : yasalih71@hotmail.com

Swaziland

25. M. Isaac Gcina Dladla
 Autorité environnementale du Swaziland
 Courriel : gdladla@sea.org.sz

Tunisie

26. M. Hatem Ben Belgacem
 Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
 Courriel : hatem_medd@yahoo.fr

Uganda

27. Hillary Agaba
 Institut national de recherche sur les ressources forestières
 Courriel : hiagaba@yahoo.com

28. M. Gilbert Gumisiriza
 Conseil national de la science et de la technologie de l'Ouganda
 Courriel : gumisiriza@gmail.com

29. M. David L.N. Hafashimana, PhD
 Institut national de recherche sur les ressources forestières
 Courriel : davidhaf2000@yahoo.com

30. Mme. Evelyn Lutalo
 Autorité nationale de gestion de l'environnement
 Courriel : elutalo@nemaug.org

31. Ruth Mbabazi Tugume
 Conseil national de science et de technologie de l'Ouganda
 Courriel : rtmbabazi@yahoo.co.uk

32. M. Sabino Meri Francis Ogwale
 Autorité nationale de gestion de l'environnement
 Courriel : fogwal@nemaug.org, osabinofrancis@yahoo.com

Zambie

33. M. Christopher Simoloka
 Institut national pour la recherche scientifique et industrielle
 Courriel : csimoloka@nisir.org.zm, simoloka@yahoo.co.uk

Zimbabwe

34. M. Abisai Mafa
 Autorité nationale de biotechnologie
 Courriel : absmaus@yahoo.com, mafafa@nba.ac.zw

Organisations

35. Mme Betty Kiplagat
 African Biosafety Network of Expertise
 Courriel : b.kiplagat@nepadbiosafety.net

36. Dr. Phumzile Zanele Dlamini
 RAEIN-Africa
 Courriel : pdlamini@unam.na, dmnyulwa@unam.na

37. Penelope Mahlangu
 Global Industry Coalition
 Courriel : penelope@africabio.com

Personnes-ressources

38. Ms. Yelyzaveta Alekseyeyeva
Environnement-peuple-droit, Ukraine
Courriel : e.aleksyeyeva@gmail.com, liza@uoregon.edu
39. Mme Florence Birungi Kyazze, PhD
Université Makerere, Ouganda
Courriel : fbirungikyazze@gmail.com
40. Mr. Ivan Lukanda
Université Makerere, Ouganda
Courriel : ivanlukanda@gmail.com
41. Mme Sylvia Nakabugu Biraahwa
Direction nationale de l'information et de l'orientation nationale, Ouganda
Courriel : snakabugu@yahoo.com
42. M. Godber W. Tumushabe
Coalition des défenseurs du développement et de l'environnement
Courriel : g.tumushabe@acode-u.org
43. Mr. Alex Owusu-Biney
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Courriel : alex.owusu-biney@unep.org
